

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**Monsieur le Maire,
Patrice SPEZIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 9 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

OBJET : NUMERIQUE – TRES HAUT DEBIT – CONVENTION AVEC HERAULT T. H. D.

Monsieur Vincent FAURE, Conseiller municipal, délégué à l'exécution des grands travaux, rapporteur, rappelle la délibération prise le 6 mars dernier concernant le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de l'accès au très haut débit (T. H. D.) Le département de l'Hérault s'est engagé activement dans cette démarche sous l'affichage Hérault Numérique. Une société, Hérault THD, est missionnée depuis le 7 février 2018 pour mettre en œuvre ce déploiement sur l'ensemble du territoire départemental. Ce déploiement nécessite des conventions quant à l'occupation et l'utilisation d'infrastructures

implantées sur des parcelles privées et notamment pour les opérations d'entretien du réseau concerné.

Le raccordement à la fibre optique se réalise de différentes façons en fonction de la configuration technique des lieux concernés (souterrain, aérien) et passe ou utilise parfois le domaine privé, ce qui nécessite un accord formel entre le propriétaire et l'opérateur pour acter cette servitude de passage.

Monsieur Vincent FAURE indique que les modalités d'application telles que définies dans la convention jointe en annexe consiste à autoriser l'installation des matériels de fibre optique en façade de l'immeuble situé 4 Rue Denfert Rochereau (Parcelle B 296) dont la commune de Marsillargues est propriétaire. Il propose aux membres du conseil d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Postes et communications électroniques,
Sur proposition du rapporteur,*

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE le principe général exposé par le rapporteur concernant le déploiement de la fibre sur le territoire communal initié par le département de l'Hérault avec la Société HERAULT T.H.D. et le besoin de conventionner avec la commune pour les besoins du dispositif ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention de raccordement ci-jointe en annexe ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

 Le Maire,
Patrice SPEZIALE